

Règlement du jeu concours Instagram « Spécial Printemps avec Biohême »

1. Organisateur

Le jeu concours est organisé par **INTERBIO Pays de la Loire** situé au 9 rue André Brouard, 49100 Angers ci-après dénommé « l'Organisateur ».

2. Période du concours

Le concours se déroule du **20 mars 2026** au **26 mars 2026**, à **23h59** (heure française). Les participations envoyées après cette date ne seront pas prises en compte.

3. Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne physique. La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

Pour participer :

- Suivez notre compte @interbiopaysdelaloire
- Aimez cette publication
- Taguez un ami en commentaire

4. Lots

Le concours met en jeu :

- **Un panier de produits de l'entreprise Biohême** d'une valeur comprise entre **20 et 30 €**, composés d'infusions **Surf, Trek Montagne et Sport Aventure**.
Les lots ne peuvent être ni échangés, ni remboursés, ni transférés.

5. Désignation des gagnants

Les gagnants seront tirés au sort parmi les participants ayant respecté les conditions de participation. Le tirage au sort aura lieu le **27 mars 2026** et les gagnants seront contactés via message privé Instagram dans les **7 jours** suivant le tirage.

6. Remise des lots

Les gagnants devront fournir leurs coordonnées (nom, prénom, adresse postale) pour recevoir leur lot.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de non-réception du lot due à une adresse incorrecte ou à une indisponibilité du gagnant.

7. Responsabilités

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. L'Organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier le concours en cas de force majeure ou de fraude avérée.

8. Données personnelles

Les informations collectées lors du concours sont utilisées uniquement pour la gestion du jeu et la remise des lots.

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification et de suppression de leurs données en contactant **Mallory Tharreau à l'adresse mail suivante : mallory.tharreau@interbio-paysdelaloire.fr**

9. Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation complète du présent règlement, qui est disponible sur notre site internet : <https://www.interbio-paysdelaloire.fr/>